



LES VOYAGES

La Libre

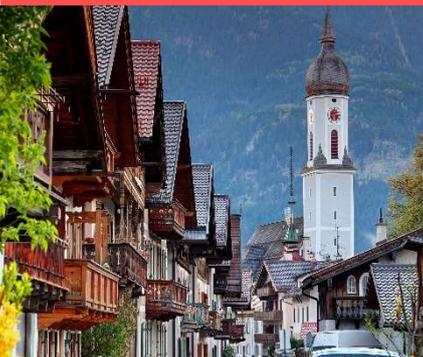
*Preference*



Munich & les châteaux de Bavière



Du 24 au 30 août 2021



*Voyage La Libre Escapade by Preference – Splendeurs de Bavière*

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → MUNICH**

**MARDI 24 AOUT**

En matinée, envol à destination de Munich avec la compagnie Lufthansa.

Arrivée et accueil par votre guide et chauffeur.

Départ pour un premier tour panoramique de Munich : le Parc Olympique, le bâtiment BMW, Leopoldstrasse, Ludwigstrasse et l'arc de triomphe, les pinacothèques, Odeonsplatz avec la Feldherrnhalle et le jardin de la cour, la Résidence, la place royale, l'opéra, le marché aux Victuailles, Marienplatz, Hofbräuhaus, Maximilianstrasse, le Maximilianeum, porte d'Isar, Karlsplatz, etc. (Visites extérieures uniquement).

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, entrée et visite guidée de la maison Lenbach : une des plus grandes collections au monde des oeuvres du 'Cavalier Bleu'.

Promenade dans le jardin anglais avec éventuellement une petite pause au jardin de la bière à la tourelle chinoise si le temps le permet.

Installation à l'hôtel Eden Wolff, dîner et nuitée.



Situé juste à côté de la gare centrale de Munich, l'élégant Eden Hotel Wolff propose un restaurant traditionnel bavarois. Il se trouve à 20 minutes à pied de la place Marienplatz.

Les chambres de l'Eden Hotel Wolff sont décorées de façon personnalisée dans des styles différents, du plus classique au plus moderne, avec, pour certaines, des éléments alpins. Elles disposent d'un minibar, d'un coffre-fort et d'une télévision à écran plat.

L'Eden Hotel Wolff sert un petit-déjeuner buffet varié. Vous pourrez vous détendre dans l'élégant bar.

## MUNICH

MERCREDI 25 AOUT

---

Ce matin, départ vers l'ancienne pinacothèque avec plus de 800 chefs d'oeuvres qui retracent l'évolution de la peinture du Moyen Age jusqu'à l'époque du rococo tardif.

Déjeuner libre.

L'après-midi, entrée et visite du château baroque de Nymphenburg, ancienne résidence des princes électeurs et des rois de Bavière, les Wittelsbach, entouré d'un immense parc planté d'arbres majestueux, incluant visite des pavillons dans le parc et le musée aux carrosses.

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et nuitée.

## MUNICH

JEUDI 26 AOUT

---

Ce matin, visite guidée de la Résidence de Munich : construit en 1385 par la volonté des Wittelsbach, ce palais n'a cessé de s'agrandir durant la Renaissance et le Classicisme, incluant la visite de la salle du trésor et du théâtre Cuvilliers.

Déjeuner libre suivi de la visite du château de Schleissheim.

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et nuitée.

## MUNICH – AUGSBOURG – GARMISH PARTENKIRCHEN

VENDREDI 27 AOUT

---

Départ pour Augsburg pour une visite guidée de la ville qui conserve de magnifiques témoignages de l'époque de la Renaissance : le Rathaus (hôtel de ville) avec sa belle Salle Dorée (intérieure), l'église St Anne, l'église St. Ulrich, la Maximilianstrasse, très belle rue bordée de maisons et d'hôtels particuliers édifiés par la haute bourgeoisie d'Augsbourg, etc.

Entrée et visite de la Fuggerei, cité fondée en 1519 par Fugger le Riche pour abriter les habitants nécessiteux, premier exemple de „cité sociale“

Déjeuner libre et route vers le lac de Starnberg pour une petite promenade en bateau.

Visite du musée Buchheim à Bernried et de sa collection d'expressionnistes.

Route pour Garmish Partenkirchen et installation à l'hôtel Riessersee 4\*. Dîner et nuitée.



Proposant un spa ainsi que des hébergements élégants avec un balcon ou une terrasse, le Riessersee Hotel est doté d'un emplacement pittoresque à Garmisch-Partenkirchen, sur les rives du lac Rießersee, et offre une vue imprenable sur la montagne Zugspitze.

Le Riessersee Hotel comprend des chambres et suites spacieuses avec une télévision par satellite ainsi qu'une salle de bains pourvue d'articles de toilettes gratuits.

## HOHENSCHWANGAU & ENVIRONS

SAMEDI 28 AOUT

Ce matin, une magnifique route pour Hohenschwangau vous attend.

Visite de l'église de pèlerinage de Wies, l'église du Sauveur Châtié, une grandiose création du rococo bavarois.

Visite guidée des deux célèbres châteaux liés à l'histoire de Louis II de Bavière : Hohenschwangau, dominant l'Alpsee. La décoration de ses salles est dédiée à la gloire des dynasties et aux mythes fondateurs de la chevalerie germanique.

Déjeuner libre.

Entrée et visite guidée du château Neuschwanstein, « le château des contes des fées » que Louis II a fait construire au 19<sup>ème</sup> siècle en refuge pour s'éloigner des foules sur un rocher dans un cadre idyllique exceptionnel.

Retour à l'hôtel Riessersee 4\* en fin d'après-midi. Dîner et nuitée.

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour Linderhof.

Entrée et visite guidée du château de Linderhof, le plus petit des châteaux de Bavière, édifié par Georg Dollmann, architecte de Louis II sur le modèle du Petit Trianon (la grotte est fermée pour restauration pour plusieurs années).

Passage à Oberammergau, jolie petite ville aux maisons peintes, célèbre pour son théâtre des jeux de la passion dans lequel les habitants mettent en scène tous les 10 ans depuis le 17<sup>ème</sup> siècle le Mystère de la Passion.

Déjeuner libre et visite de l'église de l'abbaye d' Ettal.

Visite de la distillerie de l'abbaye avec dégustation.

Dîner et nuitée à l'hôtel Riesersee 4\*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers la région du Chiemgau. Croisière en bateau de Prien jusqu'à l'île Herreninsel pour la visite du château de Herrenchiemsee, dont Louis II de Bavière avait voulu faire la réplique de Versailles après sa visite en France en 1867. Louis II a habité ce château que 16 jours et les travaux n'ont pas encore été terminés à sa mort.

Retour en bateau à Prien pour le déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport de Munich et envol vers la Belgique dans la soirée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

# LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

## **PRIX REDUIT pour toute inscription jusqu'au 15/05/2021 :**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.495,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **425 €**

## **PRIX NORMAL – inscription à partir du 16/05/2021:**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.595,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **425 €**

## **CE PRIX COMPREND :**

- ✎ Les vols internationaux avec la compagnie régulière Lufthansa, en classe économique
- ✎ Les transferts et transports en bus climatisé
- ✎ Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✎ Le logement en hôtel 4\* dans les hôtels mentionnés ou de catégorie similaire
- ✎ La demi-pension (et un déjeuner le jour de l'arrivée à Munich)
- ✎ L'accompagnement de votre guide-conférencière Laurence Dehlinger durant tout le séjour
- ✎ L'accompagnement Preference Travel Team
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 76,60 €)

## **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✎ Les déjeuners sauf le jour 1
- ✎ Les boissons hors forfait
- ✎ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances

---

## **REMARQUES IMPORTANTES :**

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

# INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT DE LA LIBRE ESCAPADE :

## Munich et les châteaux de Bavière – du 24 au 30 août 2021

---

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

### RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

---

#### DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

#### DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

---

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE À 1 LIT  DOUBLE À 2 LITS  DOUBLE À PARTAGER  SINGLE

---

#### **EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID\* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

*\*AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

## INSCRIPTION (SUITE) : Munich et les châteaux de Bavière – du 24 au 30 août 2021

- PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI 2021 : 2.495 €**
- A PARTIR DU 16/05/2021 - LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.595 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **425 €**

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 24 JUILLET 2021

**PAIEMENTS :**      **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
                          **SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
                          **RÉFÉRENCE :** BAVIERE - D. 3524

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

## 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

## 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

## 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

## 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

## 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

## 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

## 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.gfg.be - [mail@gfg.be](mailto:mail@gfg.be)

